

GAY LUSSAC ACTIONS DURABLES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE - FCPE

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

GAY-LUSSAC GESTION



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	12
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	17
Actif	17
Passif	19
Compte de résultat	20
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	23
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	24
Règles & méthodes comptables	25
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	27
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	28
Ventilation de l'actif net par nature de parts	29
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	30
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	30
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	32
Exposition directe sur le marché des devises	33
Exposition directe aux marchés de crédit	34
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	35
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	36
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	37
Créances et dettes - ventilation par nature	37
Frais de gestion, autres frais et charges	38
Engagements reçus et donnés	40
Acquisitions temporaires	40
Instruments d'entités liées	41
Détermination et ventilation des sommes distribuables	42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
Inventaire des actifs et passifs	44
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	46
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	48

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	49
Synthèse de l'inventaire	50
Comptes annuels au 29.12.2023	51
Informations SFDR	70

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Teneur de compte - conservateur des parts	SOCIETE GENERALE (Département Epargne Salariale) et AMUNDI Epargne Salariale et Retraite

Informations concernant les placements et la gestion

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Le DICI de votre FCPE est annexé au présent rapport annuel, n'hésitez pas à le consulter.

Ce document synthétique rappelle l'orientation de gestion du FCPE, son niveau de risque et de rendement ainsi que les frais courants prélevés sur le fonds et l'historique de ses performances.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'écart possible que vous pourriez constater entre le taux de frais courants présenté dans le DICI et les taux présentés dans ce rapport annuel, ce dernier étant arrêté à fin décembre 2024.

Impacts de la Directive « AIFM »

La directive européenne 2011/61/UE relative aux Gestionnaires de « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA) a vu ses dispositions transposées en droit français courant juillet 2013.

A ce titre, les Fonds d'épargne salariale sont désormais qualifiés de FIA, au sein de la famille des « Organismes de Placement Collectifs » (OPC), le terme « OPCVM » étant réservé aux seuls Fonds conformes à la directive 2009/65/CE (Directive « UCITS IV »).

Changements substantiels au cours de l'exercice

Néant.

REGI PAR L'ARTICLE L 214-164 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER.

La souscription de parts d'un Fonds commun de placement d'entreprise emporte acceptation de son règlement.

En application des articles L 214-24-35 et L 214-164 du Code Monétaire et Financier, il est constitué à l'initiative :

de la société de gestion : GAY-LUSSAC GESTION, SAS au capital de : 391 200 €uros,
siège social : 45, avenue George V - 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 833 773 RCS PARIS
représentée par : Monsieur Emmanuel Laussinotte, Président,
ci-après dénommée "LA SOCIETE DE GESTION"

un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises, ci-après dénommé "LE FONDS", pour l'application :

des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leurs personnels,

de divers plans d'épargne d'entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs de groupe, plans d'épargne interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises, dans le cadre des dispositions du Livre III de la Troisième Partie du Code du travail.

- divers Plans d'Épargne Retraite (ci-après « PER ») mis en place dans le cadre des dispositions du Livre II Chapitre IV du Code monétaire et financier

Ci-après dénommée "Accord(s)"

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé « L'Entreprise ». et des divers Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs (PERCO) établis par les sociétés adhérentes pour leurs personnels, dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du Travail.

Ci-après dénommée(s) "L'ENTREPRISE".

Peuvent adhérer au présent Fonds :

- les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et éventuellement les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les Accords.

Et, conformément à l'article L 224-8 du code monétaire et financier, :

- lorsque le PER est géré dans le cadre d'un contrat d'assurance de groupe dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle : l'entreprise d'assurance, la mutuelle ou union, l'institution de prévoyance ou union ;

- lorsque le PER est géré dans le cadre d'un contrat ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire mentionnés aux articles L. 381-1 du Code des assurances, L. 214-1 du Code de la mutualité ou L.942-1 du Cde de la sécurité sociale : l'organisme de retraite professionnelle supplémentaire ;

Ci-après dénommé l'"Assureur".

Ne peuvent adhérer au présent Fonds que les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et, éventuellement, les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les accords.

ci-après dénommée(s) "L'ENTREPRISE".

Ne peuvent adhérer au présent Fonds que les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et, éventuellement, les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les accords.

Les parts de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCPE n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Dénomination : Le Fonds a pour dénomination : « GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES ».

Objet : Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne groupe (PEG), plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), plan d'épargne pour la retraite collectif groupe (PERCOG) ou plan d'épargne interentreprises (PEI), plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- versées dans le cadre d'un plan d'épargne retraite (PER) conformément aux articles L224-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L 3323-3 et D.3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Orientation de la gestion : Le Fonds est classé dans la catégorie suivante : « FCPE Actions des pays de la zone Euro ».

La société de gestion prend en compte des critères sociaux, environnementaux ou de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de ce Fonds.

1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement : La société de gestion ne prend en compte aucun critère social, environnemental ou de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de ce Fonds.

Néanmoins, la société de gestion tient à informer l'investisseur de potentiel risques pouvant avoir un impact sur les rendements du fonds, bien que ces derniers soient difficiles à identifier (coûts opérationnels et réputationnels).

L'objectif de la société de gestion est de limiter ces impacts négatifs en les encadrant via le processus d'investissement décrit dans ce document.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence : Euro STOXX Net Return en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.

EURO STOXX : L'indice EURO STOXX Net Return EUR (code ISIN EU0009658194) est composé des valeurs les plus importantes de l'indice STOXX Europe 600, valeurs de toute taille de capitalisation issues des pays de la zone Euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal).

Il représente un nombre variable de valeurs (environ 300) et est calculé en continu les jours de bourse ouverts, dividendes réinvestis. Il est publié par la société Stoxx Limited et est disponible sur le site Internet www.stoxx.com

Le portefeuille est spécialisé dans la gestion discrétionnaire d'actions de « grandes capitalisations » de la zone Euro.

La sélection des actions est basée sur un processus de réflexion prenant en compte un scénario macro-économique mondial qui permet d'identifier des thèmes d'investissement à favoriser. L'analyse fondamentale, évaluation d'une entreprise à travers son patrimoine (immeubles, clients, ...) et son potentiel de développement (prévisions de croissance, de résultats, ...) permet de sélectionner les valeurs qui seront présentes dans le portefeuille.

Le scénario macro-économique mondial est défini par un comité bimestriel d'orientation thématique. Le gérant sélectionne ensuite les valeurs en adéquation avec le scénario retenu. Une analyse financière fondée sur des critères quantitatifs (ratios financiers) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model) est utilisée pour le choix des titres.

Le FCPE détient un nombre limité d'actions (40 à 50 valeurs environ), essentiellement acquises sur les marchés de la zone Euro.

La répartition sectorielle du portefeuille peut donc sensiblement s'éloigner de la structure de l'indice de référence. La performance du FCPE pourra être différente de celle de son indice de référence.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indiciaire, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence fourni uniquement à titre indicatif.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Effet de levier : néant.

2. Profil de risque : L'actif du Fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCPE est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCPE est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés financiers. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital : Le FCPE ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque de marchés : Le portefeuille du FCPE est soumis aux variations des taux d'intérêt d'une part, et aux variations des marchés actions d'autre part.

Risque actions : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE. Le Fonds étant géré de façon dynamique sur la partie actions, les variations peuvent être plus marquées que celles de son indice de référence. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75%.

Risque de taux : Le Fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite maximum de 25% de son actif. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires qui provoque une baisse des cours des obligations ou des OPCVM « Produits de taux » détenus dans le portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de crédit : Le Fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite maximum de 25% de son actif. Le risque de crédit correspond au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui provoque un impact négatif sur le cours des obligations ou des OPCVM « Produits de taux » détenus dans le portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de défaut : Le risque de défaut est la probabilité que l'émetteur d'obligations ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser le capital.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Autres risques indiqués à titre accessoire :

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'€uro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut avoir une influence négative sur la valeur des instruments financiers utilisés et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE dont l'actif ne pourra être investi à plus de 10% en valeurs libellées en devises étrangères.

Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCPE peut être investi, dans la limite de 10% de son actif net, sur les actions de petites et moyennes capitalisations cotées sur les marchés de la zone €uro. Le volume de transaction de ces titres est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCPE pourra donc avoir le même comportement.

3. Durée de placement recommandée : Supérieure ou égale à 5 ans.

4. Composition du Fonds : Le FCPE a vocation à être investi à hauteur de 75% au moins de son actif en actions, le solde étant investi selon l'évolution des différents marchés.

Pour la partie actions, l'actif du FCPE est investi majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés de la zone €uro cotés sur les marchés réglementés. L'investissement est fait majoritairement dans des grandes capitalisations. Le FCPE peut être investi, dans la limite de 10% de son actif net, sur les actions de petites et moyennes capitalisations cotées sur les marchés de la zone €uro.

A titre accessoire, le Fonds peut être investi sur le marché des actions internationales.

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100%.

Pour la partie obligations et produits de taux, l'actif du FCPE est investi essentiellement par l'intermédiaire d'OPCVM à hauteur de 25% maximum de son actif.

Le degré l'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25%.

Peuvent rentrer dans les actifs du FCPE les OPCVM de tout type de classification.

5. Instruments utilisés : Les valeurs mobilières et instruments financiers pouvant être utilisés sont les suivants, qu'ils soient régis par le droit français ou par un droit étranger :

➤ Les actions :

La partie actions du Fonds est investie majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés de la zone €uro cotés sur les marchés réglementés. L'investissement est fait majoritairement dans des grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'€uros).

La répartition sectorielle et géographique de la partie actions du portefeuille pourra sensiblement s'éloigner de la structure de son indicateur de référence EURO STOXX Net Return.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

La partie obligations du Fonds, gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 2 à 8, est investie en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone €uro et disposant d'une notation située de AAA à BBB (« Investment Grade ») selon la classification des différentes agences de notation, en concordance avec les analyses de la société de gestion, et en titres monétaires.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

➤ Les parts ou actions d'OPCVM :

Le FCPE peut être investi jusqu'à 100% de son actif en OPCVM de droit français ou européen relevant de la Directive 2009/65/CE.

Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

La société de gestion tient alors à la disposition des porteurs de parts les documents d'information relatifs aux OPCVM sous-jacents et notamment leur Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), leur prospectus et leurs rapports périodiques.

➤ Les instruments dérivés : néant

➤ Titres intégrant des dérivés : néant

- Dépôts : Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.
- Les emprunts d'espèces : Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de trésorerie.
- Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : néant
- Les « Total Return Swaps – contrats d'échange sur rendement global - » (TRS) : néant
- Les « Contingent Convertibles ou Compulsory Convertibles –titres de créances subordonnés éligibles dans les fonds propres réglementaires des émetteurs présentant des spécificités » (Cocos) : néant

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Durée du Fonds : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée.

NB : Pour une information plus complète sur les modalités de fonctionnement de votre FCPE, vous pouvez vous reporter à son Règlement qui est disponible, sur simple demande, auprès de votre entreprise.

- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de l'entreprise, sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.gaylussacgestion.com/epargneentreprise/pour-les-particuliers/>, sur l'espace dédié aux porteurs de parts de chaque teneur de compte www.esalia.fr et <https://epargnant.amundi-ee.com/#/connexion> ainsi que sur leur serveur vocal (Esalia : 09 69 32 06 60 ; Amundi esr : 04 37 47 01 40 n° non surtaxé).
- Le règlement, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris - tél. : 01 45 61 64 90.
- Date d'agrément par l'AMF : 22 septembre 2000.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Marchés financiers :

En Europe, le STOXX 600 termine l'année en hausse de +6.0%, après un début prometteur porté par l'optimisme sur les baisses de taux et de bons résultats financiers. Cependant, le second semestre a vu ce gain freiné par des tensions économiques, politiques (France, Allemagne), géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient) et un ralentissement de la consommation chinoise. Le CAC 40 (-2.15%) souffre particulièrement, affecté par l'instabilité politique en France et le recul du secteur du luxe.

Aux États-Unis, les indices atteignent des sommets (S&P 500 : +23.3%, Nasdaq : +24.9%) grâce à une économie robuste et aux perspectives de réformes pro-entreprises après l'élection de Donald Trump.

En Asie, en Chine, les efforts pour relancer l'économie et le marché immobilier peinent à compenser le ralentissement, avec un PIB en baisse (T3 : +4.6% YoY contre +5.3% au T1).

2. Politiques monétaires :

BCE : Réduction des taux de -100 ppb (à 3%), grâce à une inflation en baisse. De nouvelles baisses sont prévues en 2025 si l'inflation se stabilise à 2%.

FED : Cycle de baisse retardé jusqu'en septembre (-100 ppb au total, taux à 4.25%-4.50%). Une approche plus prudente est prévue pour 2025, avec seulement deux baisses envisagées.

BOE : Baisse limitée à -50 ppb (4.75%) pour éviter une résurgence de l'inflation.

BOJ et PBOC : La Banque du Japon augmente ses taux pour la première fois depuis 17 ans (+35 ppb, à 0.25%). La Chine réduit ses taux de prêt (-35 ppb à 3.1%) tout en introduisant des mesures de soutien économique.

3. Économie :

En Europe, l'inflation ralentit (+1.7% en septembre), mais la croissance reste faible (PIB T3 : +0.9% YoY). Le PMI composite demeure en contraction toute l'année, reflétant une économie fragile.

Aux États-Unis, l'inflation recule plus lentement (+2.7% en novembre), mais l'activité économique reste solide (PIB T3 : +3.1% YoY), renforçant la confiance des investisseurs.

En Chine, l'objectif de croissance fixé à +5%, mais des résultats mitigés (+4.6% au T3) et une sortie de déflation (+0.2% YoY en novembre) indiquent une reprise encore fragile.

En lien avec notre processus de gestion et en accord avec notre comité macroéconomique, les principales opérations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

Achats : Hermès, Arcadis, Argan, Bureau Veritas, Deutsche Börse, Ferrovial, L'Oréal, Marsh & McLennan, Prysmian, Safran

Ventes : Edenred, Erg, Getlink, Heineken, IMCD, Ipsen, UPM, WDP, Dassault Systemes

Performances

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative du FCPE Gay-Lussac Actions Durables s'établit à :

- 11,831 € soit une performance de -2,88%

L'indice de référence, Euro STOXX Return, s'est quant à lui adjugé une hausse de 9,26%.

L'actif net du FCPE s'établit à 2 482 692,20 € au 31 décembre 2024.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La société de gestion tient à la disposition des porteurs de parts du FCPE Gay-Lussac Actions les documents d'information relatifs aux OPCVM utilisés (notice d'information, règlement, rapports semestriels et annuels).

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024 est disponible sur notre site Gay-Lussac Gestion.

Modalités de sélection des contreparties

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Exercice du droit de vote

La société de gestion, agissant dans le cadre du mandat donné par le Conseil de surveillance, exerce les droits de vote attachés aux titres inscrits à l'actif du Fonds, pour le compte et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Information ESG

Cet OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

Engagement au 31 décembre 2024 = 0,00 €.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses Fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les Investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

→ *Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre Fonds disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).*

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du Fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » figurant précédemment dans les pages « Informations concernant les placements et la gestion ».

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établi, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

→ *Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre Fonds disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).*

Montant total du levier

Calculé selon la méthode de l'engagement : 100%

Calculé selon la méthode brute : 97,64%

Ces pourcentages, inférieurs ou égaux à 100, confirment qu'aucun levier n'est utilisé dans la gestion de ce Fonds.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité. La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2024 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2024	2023
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réel)	(Réel)
Salaires fixes	1 784	1 595
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	495	369
Rémunérations variables non différées	495	369
Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 279	1 964

Avertissement :

La SGP communique, sur demande écrite, l'intégralité de sa Politique de Rémunération.

Accès à la documentation du Fonds

La documentation légale du Fonds est disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : Gay-Lussac Gestion - 45, avenue George V - 75008 Paris - tél. : 01 45 61 64 90.

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle l'observation suivante de notre part : le règlement du fonds prévoit un taux maximum de frais indirects à 0,72% de l'actif net. Or, le taux de frais indirects supporté au cours de l'exercice s'établit à 0,79% de l'actif net.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.05.23 19:01:19 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 697 748,06	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 697 748,06	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	726 341,30	-
OPCVM	726 341,30	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Actif (suite)

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	2 424 089,36	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	62 982,17	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	62 982,17	-
Total Actif I + II	2 487 071,53	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	2 556 527,34	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-73 835,14	-
Capitaux propres I	2 482 692,20	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 379,33	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	4 379,33	-
Total Passifs: I + II + III + IV	2 487 071,53	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	36 879,89	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 578,08	-
Sous-total Produits sur opérations financières	38 457,97	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 389,57	-
Sous-total charges sur opérations financières	-2 389,57	-
Total Revenus financiers nets (A)	36 068,40	-
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-49 648,30	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-49 648,30	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-13 579,90	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	8 869,83	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Sous-total revenus nets I = C + D	-4 710,07	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	319 792,54	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-41 170,02	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	278 622,52	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-133 168,47	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	145 454,05	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-332 319,26	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-332 319,26	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	117 740,14	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-214 579,12	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-73 835,14	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient, serving as a decorative background element.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

La société de gestion ne prend en compte aucun critère social, environnemental ou de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de ce Fonds.

Néanmoins, la société de gestion tient à informer l'investisseur de potentiel risques pouvant avoir un impact sur les rendements du fonds, bien que ces derniers soient difficiles à identifier (coûts opérationnels et réputationnels).

L'objectif de la société de gestion est de limiter ces impacts négatifs en les encadrant via le processus d'investissement décrit dans ce document.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence : Euro STOXX Net Return en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Exprimés en EUR</i>	31/12/2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	2 482 692,20	5 437 188,67	4 628 680,69	5 081 062,35	4 291 072,78
	31/12/2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PARTS CAPITALISABLE					
QS0002909487					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts	209 848,193	446 312,29	410 810,143	348 476,606	364 161,875
Valeur liquidative unitaire	11,831	12,182	11,267	14,581	11,783
Distribution unitaire sur revenu net <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur <i>(personnes physiques) ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,67	-0,02	0,15	1,25	-0,25

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020-07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPC est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Conformément au règlement du FCPE, le résultat et les plus-values nettes réalisées de l'exercice sont intégralement capitalisés.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	5 437 188,67	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	534 095,39	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 421 315,22	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-13 579,90	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	278 622,52	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-332 319,26	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 482 692,20	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

PARTS CAPITALISABLE

QS0002909487	En parts ou actions	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	44 372,905	534 095,39
Parts rachetées durant l'exercice	-280 837,002	-3 421 315,22
Solde net des souscriptions/rachats	-236 464,097	-2 887 219,83

PARTS CAPITALISABLE

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part EUR	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
QS0002909487	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	2 482 692,20	209 848,193	11,831

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays-Bas+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 697,75	869,53	326,19	275,57	71,82	59,13
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 697,75	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	62,98	-	-	-	62,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	62,98

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	62,98	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	62,98	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	USD+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	59,13	51,11	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	59,13	51,11	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010178665	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART AC	GAY-LUSSAC GESTION	Actions	France	EUR	276 507,00
FR0011759299	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART A	GAY-LUSSAC GESTION	Actions	France	EUR	339 639,30
LU2022049022	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	Gay-Lussac Gestion SA	Actions	Luxembourg	EUR	110 195,00
Total						726 341,30

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	-
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-3 799,33
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-580,00
Total des dettes	-4 379,33
Total des créances et dettes	-4 379,33

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le Fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées au Fonds et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs : elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,62%TTC (1) (2) (3) maximum	FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,72% TTC (1) (4) maximum	FCPE
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0,45% TTC (1) (5) maximum	FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) 1,50% l'an TTC maximum en frais de gestion financière, administrative et comptable, frais de conservation, frais de contrôle dépositaire et frais de gestion du passif. Cette commission est perçue par la société de gestion.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(3) 0,12% l'an TTC maximum en honoraires du commissaire aux comptes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(4) Les frais de gestion indirects :

Les frais indirects sont fixés à 0,72% TTC maximum.

Les frais indirects comprennent les frais de gestion indirects, les commissions de souscription indirectes et les commissions de rachat indirectes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(5) Les commissions de mouvement afférentes aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds. Elles sont de 0,42% TTC maximum prélevées par la société de gestion, et de 0,03% TTC maximum prélevées par le dépositaire. Les commissions de mouvement sont à la charge du Fonds.

Les frais de transactions à la charge du Fonds

Les frais de courtages et d'exécution, les frais de recherche et tous frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

PARTS CAPITALISABLE**QS0002909487****31/12/2024**

Frais fixes	49 648,30
Frais fixes en % actuel	1,55
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0010178665	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART AC	276 507,00
	FR0011759299	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART A	339 639,30
	LU2022049022	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	110 195,00
Total			726 341,30

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-4 710,07	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-4 710,07	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-4 710,07	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

QS0002909487	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 710,07	-
Total	-4 710,07	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	145 454,05	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	145 454,05	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	145 454,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

QS0002909487	31/12/2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	145 454,05	-
Total	145 454,05	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 697 748,06	68,38
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 697 748,06	68,38
Aérospatiale			53 025,00	2,14
SAFRAN	EUR	250	53 025,00	2,14
Chimie de spécialité			160 441,76	6,46
AIR LIQUIDE	EUR	428	67 161,76	2,70
ROBERTET S.A.	EUR	110	93 280,00	3,76
Composants électriques			97 393,20	3,92
PRYSMIAN SPA	EUR	720	44 395,20	1,79
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	220	52 998,00	2,13
Construction lourde			101 906,00	4,11
FERROVIAL SE	EUR	2 510	101 906,00	4,11
Courtiers en assurances			51 114,16	2,06
MARSH & MCLENNAN COMPANIES	USD	250	51 114,16	2,06
Distillateurs et viticulteurs			39 785,00	1,60
PERNOD RICARD	EUR	365	39 785,00	1,60
Édition			160 180,04	6,45
RELX PLC	GBP	1 351	59 128,04	2,38
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	630	101 052,00	4,07
Électricité conventionnelle			71 820,00	2,89
IBERDROLA SA	EUR	5 400	71 820,00	2,89
Équipements de technologie de production			77 371,80	3,12
ASML HOLDING N.V.	EUR	114	77 371,80	3,12
Expert en finance			97 856,00	3,94
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	440	97 856,00	3,94
Habillement et accessoires			113 022,50	4,55
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	32	19 360,00	0,78
HERMES INTERNATIONAL	EUR	22	51 084,00	2,06
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	67	42 578,50	1,71
Logiciels			175 419,00	7,07
EQUASENS	EUR	600	26 550,00	1,07
SAP SE	EUR	630	148 869,00	6,00
Outillage industriel			28 840,00	1,16
RATIONAL AG	EUR	35	28 840,00	1,16
Pharmacie			31 650,00	1,28
VIRBAC SA	EUR	100	31 650,00	1,28

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Pneus			48 972,00	1,97
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	1 540	48 972,00	1,97
Produits de beauté			52 986,75	2,13
LOREAL SA	EUR	155	52 986,75	2,13
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			43 560,00	1,75
ARGAN RAIT	EUR	720	43 560,00	1,75
Services d'appui professionnels			57 213,00	2,30
BUREAU VERITAS	EUR	1 950	57 213,00	2,30
Services d'ingénierie et de passation de marchés			45 864,00	1,85
ARCADIS NV	EUR	780	45 864,00	1,85
Services informatiques			110 870,25	4,47
ALTEN	EUR	260	20 553,00	0,83
NEURONES	EUR	2 055	90 317,25	3,64
Transport par camions			78 457,60	3,16
STEF	EUR	598	78 457,60	3,16
Parts d'OPC et fonds d'investissements			726 341,30	29,26
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			726 341,30	29,26
GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART AC	EUR	735	276 507,00	11,14
GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART A	EUR	1 170	339 639,30	13,68
RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	EUR	500	110 195,00	4,44
Total			2 424 089,36	97,64

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 424 089,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	62 982,17
Autres passifs (-)	-4 379,33
Total = actif net	2 482 692,20

COMPTES ANNUELS AU 29.12.2023



BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 360 585,04	4 255 741,12
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	3 772 033,32	3 080 782,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 588 551,72	1 174 959,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	86 172,52	381 134,96
Liquidités	86 172,52	381 134,96
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 446 757,56	4 636 876,08

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	5 450 337,20	4 565 467,12
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 122,41	67 082,03
• Résultat de l'exercice	6 973,88	-3 868,46
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 437 188,67	4 628 680,69
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	9 568,89	8 195,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 568,89	8 195,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	5 446 757,56	4 636 876,08

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 675,67	321,36
• Produits sur actions et valeurs assimilées	79 925,07	66 810,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	83 600,74	67 131,64
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4,33	-986,79
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4,33	-986,79
Résultat sur opérations financières (I - II)	83 596,41	66 144,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-77 517,87	-71 352,76
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)	6 078,54	-5 207,91
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	895,34	1 339,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) :	6 973,88	-3 868,46

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

a. Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les frais de négociation (ou de transaction) sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres ; ils sont exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers.

b. Méthode de comptabilisation

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixes sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

c. Frais de fonctionnement et Commissions

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le Fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées au Fonds et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs : elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,62% TTC (1) (2) (3) maximum	FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,72% TTC (1) (4) maximum	FCPE
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0,45% TTC (1) (5) maximum	FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) 1,50% l'an TTC maximum en frais de gestion financière, administrative et comptable, frais de conservation, frais de contrôle dépositaire et frais de gestion du passif. Cette commission est perçue par la société de gestion.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(3) 0,12% l'an TTC maximum en honoraires du commissaire aux comptes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(4) Les frais de gestion indirects :

Les frais indirects sont fixés à 0,72% TTC maximum.

Les frais indirects comprennent les frais de gestion indirects, les commissions de souscription indirectes et les commissions de rachat indirectes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(5) Les commissions de mouvement afférentes aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Elles sont de 0,42% TTC maximum prélevées par la société de gestion, et de 0,03% TTC maximum prélevées par le dépositaire.

Les commissions de mouvement sont à la charge du Fonds.

Les frais de transactions à la charge du Fonds

Les frais de courtages et d'exécution, les frais de recherche et tous frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

d. Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPC est effectuée en euro.

e. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

f. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

g. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

h. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

i. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Conformément au règlement du FCPE, le résultat et les plus-values nettes réalisées de l'exercice sont intégralement capitalisés.

2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	4 628 680,69	5 081 062,35
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) :	1 048 245,84	1 367 924,84
• Versements de la réserve spéciale de participation*	568 913,35	873 060,35
• Versements au titre du plan d'épargne*		
- versements volontaires des salariés	57 663,46	173 855,38
- abondements de l'entreprise	331 463,57	87 913,19
• Intérêts de retard versés par l'entreprise*	-	-
• Droits d'entrée à la charge de l'entreprise*	-	-
• Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué*	90 205,46	233 095,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-616 834,34	-562 893,21
• Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué*	-238 452,82	166 755,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	196 137,42	347 601,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 639,87	-272 716,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-33 699,88	-47 193,80
Différences de change	1 915,31	-10 508,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	381 304,96	-1 269 388,85
- Différence d'estimation exercice N	604 752,47	223 447,51
- Différence d'estimation exercice N-1	223 447,51	1 492 836,36
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 078,54	-5 207,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 437 188,67	4 628 680,69

* Détail des souscriptions/rachats fourni par les teneurs de compte. Données non auditées par le commissaire aux comptes.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature		
	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Par Société		
Société 1	-	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-
	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Par nature d'instrument		
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-
3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument		
	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-
3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument		
	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.4. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l’entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	86 172,52
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	86 172,52	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	112 401,88	82 308,27	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	9 568,89
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	8 599,89
Commissions de mouvement	969,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	102 314,406	1 048 245,84	66 812,259	616 834,34
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,52
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	1 549 533,20
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 973,88	-3 868,46
Total	6 973,88	-3 868,46
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 973,88	-3 868,46
Total	6 973,88	-3 868,46
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 122,41	67 082,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-20 122,40	67 082,03
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-20 122,41	67 082,03
Total	-20 122,41	67 082,03
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	5 437 188,67	4 628 680,69	5 081 062,35	4 291 072,78	3 956 761,17
Nombre de parts en circulation	446 312,29	410 810,143	348 476,606	364 161,875	359 765,44
Valeur liquidative	12,182	11,267	14,581	11,783	10,998
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,02	0,15	1,25	-0,25	0,38

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	1 060,00	186 687,20	EUR	3,43
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	680,00	91 528,00	EUR	1,68
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	720,00	61 344,00	EUR	1,13
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	80,00	54 536,00	EUR	1,00
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	125,00	88 437,50	EUR	1,63
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	2 000,00	64 920,00	EUR	1,19
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	1 900,00	84 046,50	EUR	1,55
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	2 900,00	157 006,00	EUR	2,89
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	1 215,00	74 236,50	EUR	1,37
IT0001157020	ERG SPA	PROPRE	4 800,00	138 528,00	EUR	2,55
NL0015001FS8	FERROVIAL SE	PROPRE	7 206,00	237 942,12	EUR	4,38
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	9 900,00	163 993,50	EUR	3,02
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	1 640,00	150 781,60	EUR	2,77
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	500,00	78 775,00	EUR	1,45
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	1 000,00	50 400,00	EUR	0,93
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	1 140,00	123 006,00	EUR	2,26
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	5 950,00	154 789,25	EUR	2,85
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	4 750,00	207 812,50	EUR	3,82
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	1 200,00	112 401,88	DKK	2,07
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	1 190,00	190 102,50	EUR	3,50
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	130,00	90 935,00	EUR	1,67
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	2 300,00	82 308,27	GBP	1,51
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	660,00	75 900,00	EUR	1,40
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	265,00	219 950,00	EUR	4,05
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	2 610,00	117 084,60	EUR	2,15

GAY-LUSSAC ACTIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	4 100,00	113 980,00	EUR	2,10
FR0000064271	STEF	PROPRE	1 512,00	172 670,40	EUR	3,18
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	2 950,00	100 477,00	EUR	1,85
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 470,00	167 139,00	EUR	3,07
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	220,00	79 090,00	EUR	1,45
BE0974349814	WARAHOUSES DE PAUW NV	PROPRE	2 850,00	81 225,00	EUR	1,49
Total Action				3 772 033,32		69,37
O.P.C.V.M.						
FR0010178665	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART AC	PROPRE	1 340,00	527 035,40	EUR	9,69
FR0011759299	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART A	PROPRE	1 830,00	574 510,20	EUR	10,57
LU2022049022	RAYMOND JAMES FUNDS GAY LUSSAC MICROCAPS EUROPE	PROPRE	2 140,00	447 987,60	EUR	8,24
FR0000009987	UNION +	PROPRE	0,20	39 018,52	EUR	0,72
Total O.P.C.V.M.				1 588 551,72		29,22
Total Valeurs mobilières				5 360 585,04		98,59
Liquidités						
AUTRES						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-969,00	-969,00	EUR	-0,02
Total AUTRES				-969,00		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	86 172,52	86 172,52	EUR	1,58
Total BANQUE OU ATTENTE				86 172,52		1,58
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 645,20	-7 645,20	EUR	-0,14
	PRHONOCAC	PROPRE	-954,69	-954,69	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-8 599,89		-0,16
Total Liquidités				76 603,63		1,41
Total GAY-LUSSAC ACTIONS				5 437 188,67		100,00

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Actions Durables

Identifiant de l'entité légale : Gay-Lussac gestion

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. <p>bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de __% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : __%	<input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

● Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/uploads/2025/02/Gay-Lussac-Actions-Durables-Reporting-extra-financier-December-2024.pdf>

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

N/A.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Actions durables a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds. L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\sum \left(\frac{\text{current value of investment}}{\text{investee company's enterprise value}} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)$	
Intensité carbone	$\sum \left(\frac{\text{current value of investment}}{\text{current value of all investments (EM)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investee company's EM revenue}} \right)$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois. 	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
SAP SE	IT	8,94%	Allemagne
FERROVIAL SE	industrielIT	6,12%	Espagne
WOLTERS KLUWER	Industrie	6,07%	Pays-Bas
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	5,88%	Allemagne
ROBERTET SA	Matériaux de bases	5,60%	France
NEURONES	IT	5,42%	France
STEF	Industrie	4,71%	France
ASML HOLDING NV	Industrie	4,65%	Pays-Bas
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	4,31%	Espagne

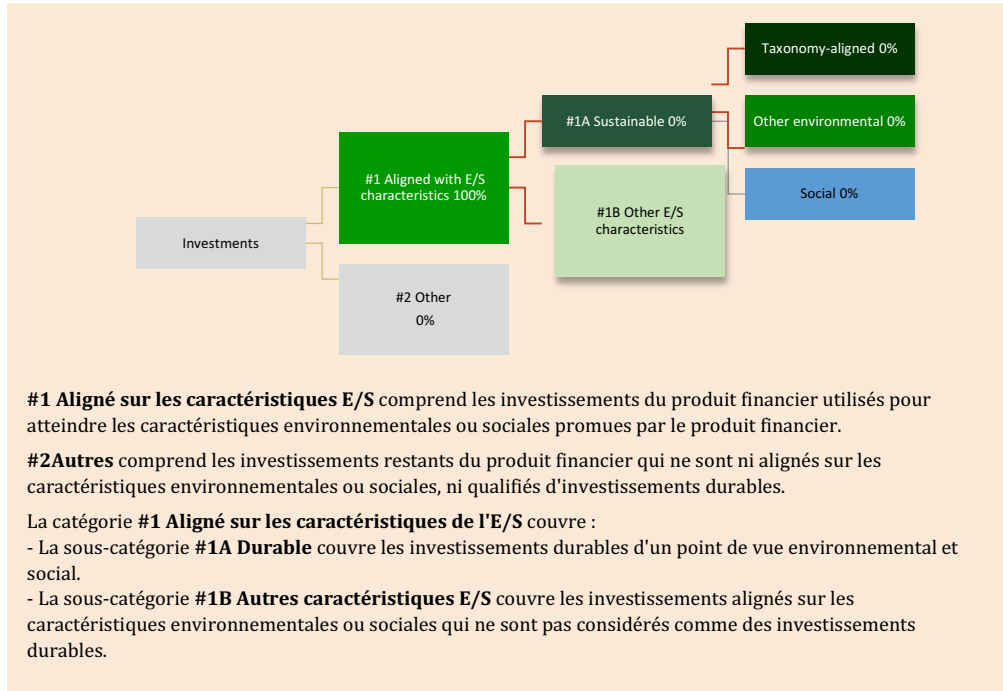
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **01/01/2024-31/12/2024**



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

N/A.

Quelle était la répartition des actifs ?



*

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

INDUSTRIES GENERALISTES	36,7%
IT	19,9%
IMMOBILIER	11,3%
PRODUITS DE BASE	9,5%
BIENS DE CONSOMMATION	6,7%
ALIMENTATION	5,5%
SERVICES AUX COLLECTIVITES	4,2%
SANTE	3,4%
AUTO	2,9%

Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage...) 0.4 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promet des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

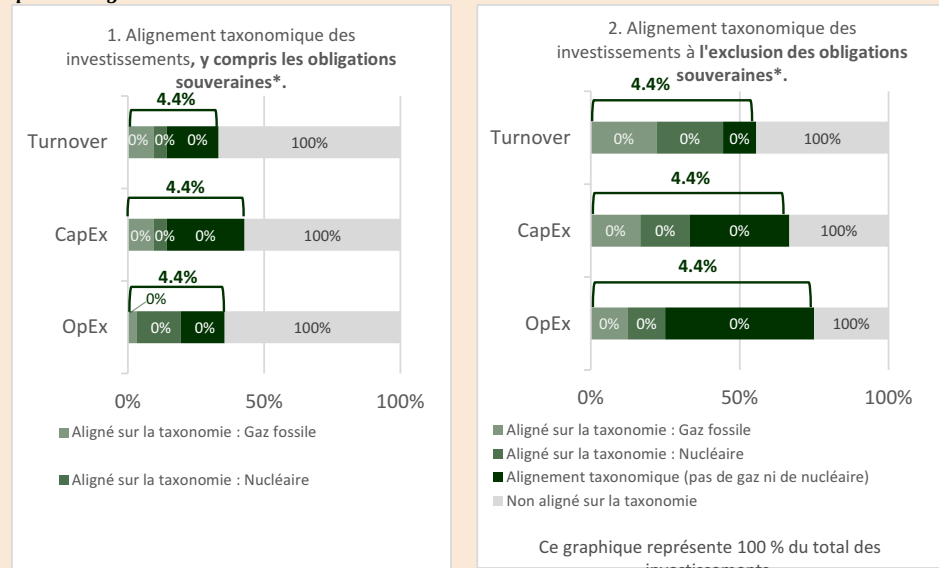
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?¹

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
La part des investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE est de 4.4 %.

- **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**
Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.

- **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**
Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.

- **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**
Le fonds n'investit pas dans la catégorie « #2 Autres ».

Cependant, le fonds Gay-Lussac Interentreprises a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	<ul style="list-style-type: none"> - Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri, - Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, - Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, - Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Production de cannabis récréatif, - Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique, - Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent, - Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

Pas d'indice de référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'indice de référence.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'indice référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

Le fonds a réalisé une performance de -2.88% pendant que son indice a réalisé une performance de 9.26%.

